



Attribution dun bien immobilier en dedomagement de salaires diffe

Par **touchon eric**, le **24/11/2017** à **21:42**

ma situation est un peu complexe et jespere y trouver une reponse,a ce jour mes deux parents sont deceder ,mon papa est deceder en mars 2001 et ma maman en mars 2009 a leurs deces jai sur conseil de mon notaire proceder a mon desistement des deux successions car il y avait des dettes selevant a une somme de 40000€.mais de lannee 1980 a lannee 1988 jai travailler sur lelevage cunicole de mon papa ou jetais declarer aupres de la MSA comme aide familial sans etre renumerer.a son deces jai fait les demarches aupres de la MSA pour quil me fournisse les justificatifs de mon inscription aupres de leur service et que jai transmis a mon notaire qui apres calcul des sommes salariales qui metait du ma informer que ont me devait la somme de 62000€.a ce jour les deux successions ne sont pas regler et sur six hertiers que nous etions moi et deux de mes soeurs ce sont desister,deux freressont sous tutelle et qui sont toujours sur les successions ainsi qun frere ainer qui lui bloque les successions et ne veut rien regler.ai je le droit de demander a etre dedomager par lattribution de la maison familial et des terres qui sont avec lensemble est estimer par le notaire a une somme de 30000€ ,car actuellement jhabite toujours cette maison ou je paye leelectricitee,leau,le chauffage, lassurance habitation.je vous signale que je suis en reconnaissance adulte handicapee depuis lannee 2000 et je perçoit LAAH mais mon notaire me dit que je ne toucherait aucunes sommes dargent car il ny a pu assez dheritiers et que les autres non pas dargent pour regler les dettes des successions et quil faudra vendre la maison par adjudication au tribunal.quel peut etre mon recours et vu que les creanciers ne ce sont jamais manifester pour reclamer le remboursement des sommes qui leurs sont du et si elles peuvent etre annuler car elles date de lannee 2001 pour lune et de 2009 pour ma maman car pour elle il sagit de financement de son sejour en hepad a lhopital du dorat et financerpar le conseil general alepoque et pour une somme de 15000€